

QUALITE DE L'EAU ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les acteurs de l'eau normands mobilisés avec l'appui de l'agence de l'eau Seine-Normandie, pour les 6 ans à venir.

Mercredi 12 décembre 2018. Ce jour, l'agence de l'eau Seine-Normandie rassemble plus de 300 acteurs de l'eau en Normandie lors d'un forum qui se déroule à Caen. Le forum est l'occasion de rappeler les objectifs concrets qui sont fixés : retrouver un niveau de qualité de « bon état » pour 62% des masses d'eau en 2021 et 100% en 2027. Ces échéances européennes approchent maintenant à grands pas et les acteurs de l'eau, soutenus par l'agence, se mobilisent pour travailler ensemble à leur atteinte.

L'agence de l'eau Seine-Normandie invite les acteurs de l'eau en Normandie à mettre en œuvre, en particulier, les trois actions suivantes :

1. accroître l'infiltration sur place des eaux de pluie en ville et en zones rurales pour lutter contre les pollutions par temps de pluie, les ruissellements et l'érosion des sols (parkings enherbés, noues d'infiltration, haies, talus et bandes enherbées...);
2. agir de façon ciblée sur le littoral pour résorber les pollutions bactériologiques qui déclassent les zones de baignade et zones conchylicoles (assainissement collectif ou individuel, protection des berges des cours d'eau, maintien des zones humides arrière-littorales...);
3. restaurer l'écoulement naturel des cours d'eau (restauration de la continuité écologique).



« On a déjà beaucoup travaillé sur les stations d'épuration pour améliorer la qualité de nos cours d'eau mais il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour atteindre le bon état partout. Mais c'est accessible : avec ce qu'on a commencé à faire par exemple sur la rivière Orne, on voit déjà le saumon sauvage revenir en nombre ! »

Paul CHANELIER, président de la Commission territoriale des bocages normands de l'agence de l'eau.

1
ACTION

L'ENJEU DES EAUX DE PLUIE – en ville



©AESN/quatrevingtdouze

ZAC du Madrillet (76)

Noue le long de la voie de circulation permettant l'infiltration des eaux ruisselées et séparation des voies de circulation et piétonnes.

Accroître leur infiltration « à la source » en zone rurale comme en ville

Les rejets d'effluents urbains, concentrés sur les grandes agglomérations et sur le littoral, font l'objet d'un traitement de plus en plus rigoureux. Certains impacts persistent néanmoins, notamment, à l'occasion des épisodes pluvieux. Les mesures de suivi de la qualité de l'eau financées par l'agence de l'eau montrent ainsi que beaucoup de cours d'eau en Normandie sont de bonne qualité en temps normal mais sont classés en état moyen ou mauvais état à cause de pollutions observées seulement par temps de pluie. Dès qu'il pleut, des pollutions arrivent à la rivière, que ce soit par les réseaux en ville ou en direct dans les zones agricoles.



©AESN/quatrevingtdouze

Bois-Guillaume (76)

Espaces verts en creux : lieux de jeux et de vie par temps sec.

Un «travail de dentelle » à poursuivre :

Pour agir en ville, il faut d'abord bien vérifier les branchements : le réseau d'assainissement ne doit en général récupérer que les eaux sanitaires issues des wc, éviers, douche et pas les eaux pluviales issues des gouttières par exemple...

L'eau pluviale peut être gérée « in situ », c'est à dire à l'endroit où elle tombe, par des dispositifs permettant son infiltration, son évaporation, sa réutilisation : espace vert, noue, toiture végétalisée, jardin de pluie... Dans ce cas, l'eau pluviale est mieux intégrée dans le cycle hydrologique naturel de l'eau.



©AESN/quatrevingtdouze

Gare d'Auffray (76)

Structuration de l'espace et gestion des eaux pluviales via un parking végétalisé et une noue centrale récupérant les eaux de ruissellement.

➔ http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_fi/le/docutheque/2017-03/plaquette_eaupluviale_a_tout.pdf



Cabourg (14) les jardins pluviaux

➔ <https://youtu.be/2Fz9vu0Zoxo>

ACTION 1 L'ENJEU DES EAUX DE PLUIE – en zone rurale

Lutter contre l'érosion des sols et la pollution des cours d'eau en développant les infrastructures agro-écologiques...

Les infrastructures agro-écologiques sont les haies, bosquets, arbres isolés et alignés, bandes tampons, prairies, mares, vergers... Elles constituent un bouquet de réponses intéressantes : meilleure infiltration de l'eau quand elles sont situées de manière optimale dans le paysage, rétention des polluants, limitation de l'érosion, sources d'auxiliaires pour lutter contre les ravageurs, maintien de la biodiversité, stockage de carbone... Pourtant depuis les années 70, la moitié des haies a disparu en Normandie. La prise de conscience collective, l'essor de la filière bois et le développement de chaudières collectives alimentées localement incitent les agriculteurs à ne plus détruire de haies voire même à replanter.



©AESN

La DREAL Normandie travaille sur le suivi des linéaires de haies, la protection de celles-ci par les collectivités locales, via les documents d'urbanisme et les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que sur l'amélioration des pratiques agricoles et le développement d'une animation territoriale, via le programme opérationnel du FEADER et les partenariats avec le Conseil régional Normandie et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La CUMA Haies'nergie valorise les haies en déchiquetant et vendant le bois d'entretien. C'est un moyen de contribuer à leur préservation.

➔ **Préserver les haies dans une commune**

<https://fr.calameo.com/read/0040019135e4d59c87b00>



Erosion et ruissellement en Seine-Maritime (76)

➔ <https://vimeo.com/81176290>

ACTION 2 LITTORAL RESORBER LES POLLUTIONS BACTERIOLOGIQUES



©AESN

EN CHIFFRES

Le littoral du bassin de la Seine, c'est :

205 communes

640 km de côtes

154 plages

1070 hectares de parcs à huîtres

290 km de bouchots à moules

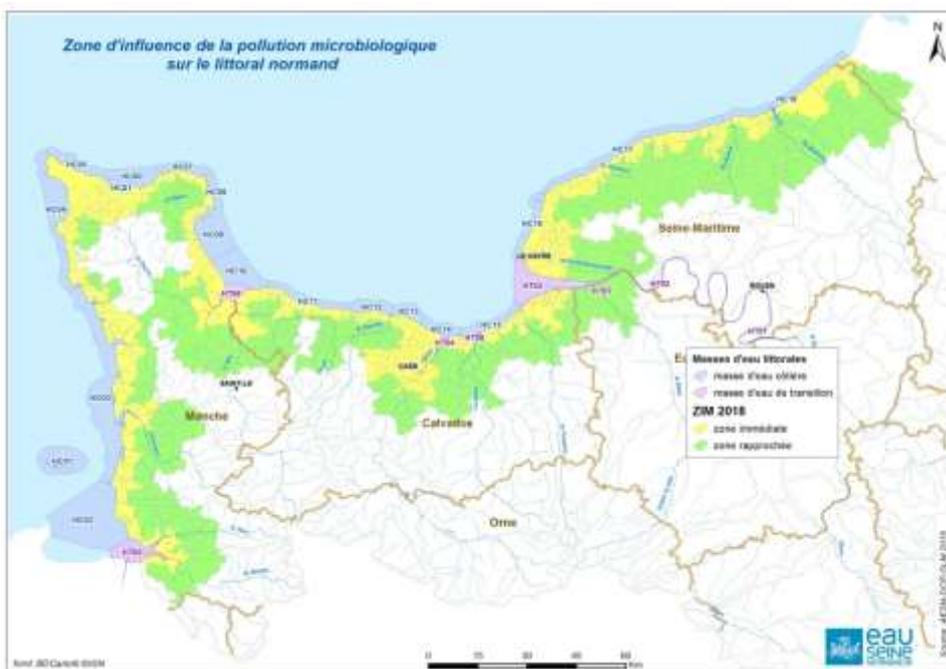
Résorber les pollutions bactériologiques le long du littoral
Par nature, l'ensemble des actions en amont ont un impact sur le littoral car toutes les rivières aboutissent à la mer. Les eaux côtières font donc l'objet d'un suivi attentif, d'autant qu'elles sont exposées à de multiples pressions.

L'enjeu est de taille puisqu'il concerne aussi bien l'environnement aquatique que la santé publique, l'un et l'autre étant étroitement liés. La baignade, la pêche récréative et la conchyliculture sont très développées sur le littoral normand. Particularité normande aussi, l'élevage comme par exemple la pâture des moutons sur les herbous. Et lorsqu'ils sont submergés, les déjections animales sont lessivées par l'eau de mer, ce qui amène à déclasser les zones de baignade, voire interdire le ramassage des coquillages ou leur commercialisation. De même, un soin particulier doit être apporté aux systèmes d'assainissement individuels car à proximité du littoral, lorsqu'ils sont défectueux, la pollution est assurée.



©LARREY

Un seul bovin qui s'abreuve directement au cours d'eau qui se jette quelques centaines de mètres plus loin en mer, c'est plus polluant qu'une station d'épuration de 1000 habitants dont le traitement supprime 99,9% des bactéries!



Blonville-sur-mer (14)

Les marais arrière-littoraux, de vraies usines de traitement naturelles

➔ <https://youtu.be/VhM9qtjRxqc?t=6>

La Zone d'influence Microbologique, une priorité pour y régler les problématiques d'assainissement individuel

ACTION 3 COURS D'EAU RESTAURER LEUR ECOULEMENT NATUREL

EN CHIFFRES

+1000 saumons sur l'Orne
en 2019-2020 !
C'est ce que l'expertise de
l'Agence française de la
biodiversité, laisse envisager.

Restaurer l'écoulement naturel des cours d'eau en limitant ou en supprimant les obstacles dès que possible pour améliorer la circulation de l'eau, limiter son échauffement et reconquérir des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. L'action porte sur les obstacles à l'écoulement naturel des cours d'eau par des seuils et barrages. Historiquement, ils datent des 18^{ème} et 19^{ème} siècles où la Normandie comptait des centaines de moulins sur les rivières. Restaurer l'écoulement des cours d'eau permet de limiter l'échauffement de la surface de l'eau et ainsi de contribuer à préserver sa qualité. Elle permet le bon déroulement du transport des sédiments, la circulation des espèces, leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri.

Une rivière qui « méandre » rend de nombreux services : elle peut déborder dans des zones naturelles connexes et ainsi dissiper l'énergie des crues. Elle peut aussi alimenter les nappes et les zones humides afin de restituer l'eau lors des étiages. Elle enrichit la biodiversité, diversifie le paysage et améliore le cadre de vie des riverains.

Restauration de la continuité écologique

CONFLUENCE



<https://fr.calameo.com/read/0040019135e4d59c87b00>



Livarot (14)

La renaturation du cours d'eau
en centre-ville



<https://youtu.be/G68f4Tql8yA>

LE 11^e PROGRAMME « EAU ET CLIMAT » VOTE A L'UNANIMITE PAR « LE PARLEMENT DE L'EAU » DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



Le programme s'accompagne d'une baisse des redevances prélevées par l'agence, qui contribue à l'effort national de maîtrise des dépenses publique et de réduction de la pression fiscale. Celle-ci se traduit par une diminution de la redevance pour pollution domestique payée par les consommateurs d'eau.

Soit une baisse estimée à 11,50 € de moins par foyer et par an entre ce qu'ils paieront en 2019 et ce qu'ils ont payé en 2017 (baisse sur 2 ans sur une base de consommation de 100 m³/an)

LE COMITE DE BASSIN, UN « PARLEMENT DE L'EAU »

Institué par la loi sur l'eau de 1964, le comité de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie est une assemblée composée de 185 membres nommés pour 6 ans, formée à 40% d'élus des collectivités territoriales, à 40% d'usagers de l'eau (pêcheurs, industriels, agriculteurs, associations pour la protection de la nature ...) et à 20% de représentants de l'Etat. Son président, François Sauvadet est élu par les membres du comité de bassin. Celui-ci débat des grands axes de la politique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi il est souvent qualifié de « parlement de l'eau ».

Le comité de bassin Seine-Normandie, et le conseil d'administration de l'agence de l'eau, ont adopté à l'unanimité, le 11^e programme de l'agence de l'eau, pour la période 2019 à 2024. 3,84 milliards d'euros seront investis sur cette période pour soutenir des actions prioritaires pour l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, au plus près des territoires.

Le nouveau programme « Eau et climat » fixe cinq priorités : la reconquête de la qualité des eaux des rivières et lacs, du littoral et des eaux souterraines, l'adaptation des territoires au changement climatique, la restauration de la biodiversité en lien avec l'eau, les milieux humides et littoraux, la solidarité avec les territoires ruraux et la protection de la santé publique. L'objectif est d'atteindre « le bon état », tout en déclinant dans les territoires la stratégie d'adaptation au changement climatique face à l'augmentation des événements extrêmes et la baisse des quantités d'eau disponibles, avec notamment :

- des aides ciblées sur la restauration des masses d'eau en mauvais état ;
- des aides incitatives et programmées sur plusieurs années pour les collectivités, associations et entreprises qui s'engageront à travers un contrat « eau et climat » ;
- en zone urbaine, des aides renforcées pour la gestion à la source des eaux de pluie des collectivités et des activités économiques, pour les investissements nécessaires à la baignade, et pour l'innovation ;
- 305 M€ d'aides sur 6 ans, soit une augmentation de plus de 60%, pour la réduction durable des pollutions agricoles et la transition écologique de l'agriculture ;
- la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes humides et marins sera accompagnée à hauteur de 340 M€ d'aides ;
- 1 M€ sur 6 ans sera consacré au renouvellement des réseaux d'assainissement.
- l'agence de l'eau renforcera également la solidarité avec les territoires les plus ruraux avec une nouvelle aide pour la réhabilitation des réseaux de distribution d'eau potable pour un montant global de 180 M€.

FORUM DES ACTEURS NORMANDS

RETOUR SUR LE RENDEZ-VOUS

Organisé deux fois par an, par l'agence de l'eau Seine-Normandie, le « forum des acteurs de l'eau » est devenu un rendez-vous incontournable pour les acteurs de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Plus de 300 acteurs de Normandie étaient réunis ce 12 décembre 2018. Il s'agit par exemple de :



- communautés de communes qui, depuis le 1er janvier 2018, ont toutes récupéré la responsabilité de la Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (compétence GEMA) et ont vocation, avant 2026, à récupérer aussi la responsabilité des compétences Eau potable et Assainissement ;
- les autres collectivités actuellement en charge de l'eau potable ou de l'assainissement, syndicats ou communes ;
- les syndicats de rivières qui regroupent plusieurs communautés de communes à l'échelle du bassin versant d'une rivière ;
- les fédérations de pêche et autres associations qui œuvrent dans le domaine de l'eau ;
- les départements qui portent des actions de soutien dans le domaine de l'eau comme les services d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux et la Région Normandie, chef de file de la biodiversité ;
- les services publics de l'Etat en charge de la police de l'eau, de la réglementation sanitaire...
- les organismes publics intervenant dans le domaine de l'eau comme l'agence française pour la biodiversité, le conservatoire du littoral... et bien sûr l'agence de l'eau Seine-Normandie.

L'objectif est de partager des expertises pour gagner en efficacité et contribuer aux assises de l'eau, organisées par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. A l'ordre du jour donc, un point sur les assises de l'eau, l'Etat des lieux, la présentation du 11^{ème} programme, des tables rondes et beaucoup d'échanges.

Contact presse : Marie-Anne Petit – Andriana. petit.marie-anne@aesn.fr / Port : 06.61.58.91.74 / Suivez nous sur twitter @seine_normandie